

| | Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt | \boxtimes | Back-office - Options |
|-------------|--|-------------|-----------------------|
| \boxtimes | Négociation - Dérivés sur actions et indices | \boxtimes | Technologie |
| | Back-office - Contrats à terme | \boxtimes | Réglementation |
| | | П | MCeX |

CIRCULAIRE 22 Septembre, 2010

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Kinross Gold Corporation (K) et Red Back Mining Inc. (RBI) Plan d'arrangement (suivi)

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES <u>MEMBRES</u> DE <u>LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE).</u> CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et CDCC désirent vous informer que la portion en espèces équivalente à 0,8 action de Kinross Gold Corporation (« Kinross ») qui est incluse dans le nouveau livrable par contrat a été déterminée à 15,20\$. Conformément aux circulaires no 121-10 et l'avis aux membres no 083-10 en date du 20 septembre 2010, cette portion en espèces est le prix moyen pondéré en fonction du volume de l'action de Kinross entre le 15 septembre et le 21 septembre, multiplié par 0,8.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand

Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circular no.: 122-2010